Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 056-215601568-20261027-20261003-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU MORBIHAN

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

COMMUNE DE PERSQUEN

L'an deux mil vingt-six, le mardi 27 octobre, le Conseil Municipal, en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, rue des Rainettes, sous la présidence de Madame Myriam CHENAIS, Maire

Date de la convocation : 21 octobre 2026

Présents : Mme Myriam CHENAIS, M. Jean MANIN, Mme Laetitia KERVEGANT, Mme Josiane KERVEGANT, Mme Marianne LE BAIL, M. Erwan BEVAN, M Bruno de MOUCHERON

Absents ayant donné procuration : Mrs Matthieu QUENDO (procuration à M Jean MANIN) et Nicolas MOTEL (procuration à Mme Myriam CHENAIS), Mme Michele PHILIPPE (procuration à Mme Josiane KERVEGANT)

Absent excusé : Néant

Secrétaire de séance : M. Erwan BEVAN

Membres afférents au Conseil Municipal : 10
En exercice : 7
Présents ou représentés : 10

20261003 – TARIF ASSAINISSEMENT 2027

Pour rappel, les tarifs de l'assainissement pour 2026 étaient de :
De 0 à 30m3 : 1.20 euros
Supérieur à 30m3 : 2.40 euros
Abonnement : 60 euros
Coefficient de modulation global simulé 2026 : 0.400

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITÉ

DECIDE de ne pas augmenter les tarifs appliqués, qui restent définis comme suit **:**

De 0 à 30m3 : 1.20 euros
Supérieur à 30m3 : 2.40 euros
Abonnement : 60 euros

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Maire, Myriam CHENAIS



Publication le 2/11/2026